



Tarif des frais et honoraires de Location au 1er janvier 2022

Honoraires à la charge du locataire exprimé en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

Nous vous accompagnons dans votre recherche de location.
Nous vous conseillons dans les différentes démarches administratives.

<i>BAUX D'HABITATION</i>	Honoraires de location Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	8 € TTC du m ²
	Frais d'état des lieux	3 € TTC du m ²
<i>BAUX CIVILS, COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS</i>	Négociation et rédaction d'acte :	30 % HT du premier loyer annuel soit 36 % TTC
	Renouvellement de bail :	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18% TTC avec un minimum de 650 € HT soit 780 € TTC
	Sans négociation :	12% HT du premier loyer soit 14,40 % TTC Avec un minimum de 650 € HT soit 780 € TTC Et un maximum de 1100 € HT soit 1.320 € TTC
	Avenant :	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18 % TTC Avec un minimum de 650 € HT soit 780 € TTC Et un maximum de 1100 € HT soit 1.320 € TTC
	Sans négociation	350 € HT soit 420 € TTC
	Frais de relance:	
	Première relance :	38 € HT soit 45.6 € TTC
	Seconde relance :	50 € HT, soit 60 € TTC
<i>LOCATION DE GARAGE OU PARKING</i>	Honoraires de location :	125 € HT soit 150 € TTC
	Frais de relance :	
	Première relance :	38 € HT, soit 45.6 € TTC
	Deuxième relance :	50 € HT, soit 60 € TTC
<i>FRAIS RECUPERABLES</i>	Frais postaux :	Tarif poste
	Photocopie :	minimum 4,20 € HT soit 5,04 € TTC
	Frais avis d'échéance :	5,00 € HT, soit 6,00 € TTC